

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 5 – institutions et  
vie politique

Sous-domaine : 5.1 –  
élection de l'exécutif

Objet : élection des adjoints

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 13

Date de convocation :  
10/10/2024

Date de publication de la  
présente délibération :

18 OCT. 2024

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 011-211102439-20241014-D202433-DE

République Française

## Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 14 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr PUGINIER Régis.

Secrétaire de séance : Mme RICARD Rachel.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-12 en date du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints,

Vu la démission de Mr Régis BONDOUI, premier adjoint,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-32 maintenant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Le maire invite le conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du premier adjoint.

Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme BIAU-PRADEL Gisèle, Mr Robert ROGER.

Election du 1<sup>er</sup> adjoint : chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire, bulletins blancs ou nuls : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue :

Ont obtenu : M. Philippe RIVIERE : 11 voix ;

**Mr Philippe RIVIERE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> adjoint.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 15 octobre 2024

2024-33